



Demande d'autorisation pour ouvrir un débit temporaire

N° 67-2026

☒ Ouverture exceptionnelle

☐ Prolongation d'ouverture

DÉBIT DE
BOISSONS
CATÉGORIE 3

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) M. PAPUCHON

Prénoms Jean-Noël

Profession ou qualité Président d'Archigny Accueil et Fêtes

Domicile 38 rue Roger Furgé, 86210 Archigny.

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

Au plan d'eau, lieu-dit Les Pres de la Fontaine, 86210 Archigny

Le dimanche 13 septembre 2026 de 06h00 jusqu'à 23h59

Le de jusque

Le de jusque

A l'occasion de (1) : du marché gourmand et du vide-greniers

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

Le 14/08/2026

Signature

E. LEFEVRE
secrétaire

ARCHIGNY
Accueil et Fêtes
38, rue Roger Furgé
86210 ARCHIGNY
N°W.86.1001065

ARRÊTÉ DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L3335-1 du code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que : M. PAPUCHON Jean-Noël est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3 catégorie

Au plan d'eau, lieu-dit Les Pres de la Fontaine, 86210 Archigny

Le dimanche 13 septembre 2026 de 06h00 jusqu'à 23h59

Le de jusque

Fait à Archigny,

Le

17 AOUT 2026

